



EXPLOR
Resources inc.

15, rue Gamble Est, bureau 204 -Rouyn-Noranda (Québec) Canada J9X 3B6
Inscription (TSXV = EXS) (OTCQX= EXSFF) (FSE et BE = E1H1)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EXPLOR APPROUVE LA REMISE EN VIGUEUR DU RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Rouyn-Noranda, Canada, le 14 janvier 2016 - Ressources Explor inc. (« Explor » ou la « Société ») (Bourse de croissance TSX : EXS, OTCQX : EXSFF, FSE et BE : E1H1) annonce que le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé et remise en vigueur du régime de droits des actionnaires de la Société (le « régime de droits des actionnaires »). Le régime de droits des actionnaires a initialement été adopté par le Conseil en novembre 2008 et ratifié par les actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 16 décembre 2008 et a été reconfirmé à l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 7 décembre 2011. Il n'a pas été présenté pour être confirmé à nouveau à l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 7 octobre 2014 et par conséquent, a pris fin. La ré-adoption et remise en vigueur du régime de droits des actionnaires est sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (« Bourse de croissance TSX ») et à la ratification par les actionnaires à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire, à défaut de quoi, il prendra fin. La Société demandera la ratification des actionnaires lors de l'assemblée des actionnaires devant se tenir le 16 février 2016.

En vertu des dispositions du régime de droits des actionnaires, la Société émettra un droit (un « droit ») pour chaque action ordinaire en circulation. Le régime de droits des actionnaires doit fournir suffisamment de temps au Conseil ainsi qu'aux actionnaires de la Société pour bien considérer toute offre publique d'achat faite à la Société ainsi que permettre à des offres concurrentes et à des solutions de rechange d'émerger. Le régime de droits des actionnaires cherche également à s'assurer que tous les actionnaires de la Société soient traités de façon équitable lors de toute opération pouvant amener un changement de contrôle de la Société et qu'ils aient la même opportunité de participer aux bénéfices d'une offre publique d'achat.

En vertu des lois en vigueur, le Conseil aura la permission d'utiliser le régime de droits des actionnaires afin d'obtenir du temps supplémentaire pour négocier avec des tierces parties qui envisagent de faire une offre concurrente mais le régime de droits des actionnaires ne pourra être utilisé pour retirer aux actionnaires l'opportunité de remettre leurs actions lors de toute offre publique d'achat. Le régime de droits des actionnaires ne pourra prévenir une offre publique d'achat d'être faite à tous les actionnaires pour l'achat de toutes leurs actions.

Les droits émis en vertu du régime de droits des actionnaires peuvent être exercés lorsqu'une personne, de concert à toute personne qui lui est liée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société sans se conformer avec les dispositions d'une « offre autorisée » du régime de droits des actionnaires ou sans l'approbation du Conseil. La Société n'a pas connaissance qu'une offre publique d'achat ait été faite à la Société ou qui soit actuellement envisagée.

Ressources Explor inc. est une compagnie publique inscrite à la Bourse canadienne de croissance (TSXV-EXS), sur l'OTCQX » (EXSFF) et à la Bourse de Francfort et de Berlin (E1H1).

Ce communiqué de presse a été préparé par Ressources Explor inc. La Bourse de Croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

La Société

Ressources Explor inc. est une société canadienne d'exploration minière qui détient des propriétés en Ontario, au Québec, et au Nouveau-Brunswick. Explor se concentre actuellement sur l'exploration dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Cette ceinture se retrouve dans les provinces du Québec et de l'Ontario avec environ 33 % en Ontario et 67 % au Québec. La ceinture de roches vertes de l'Abitibi a produit plus de 180 000 000 onces d'or et 450 000 000 tonnes de métaux de base au cours du dernier siècle. La Société a été continuée en vertu des lois de l'Alberta en 1986 et a ses bureaux principaux au Québec depuis 2006.

Le principal projet de Ressources Explor inc. est le projet Timmins Porcupine West (TPW) situé dans le camp minier de Porcupine, province de l'Ontario. Teck Resources Ltd. effectue actuellement un programme d'exploration afin de gagner une participation dans la propriété TPW. Les ressources minérales de TPW (communiqué de presse du 27 août 2013) comprennent ce qui suit :

Les ressources minérales à ciel ouvert à une teneur de coupure de 0,30 g/t Au sont les suivantes :

Indiquées : 213 000 oz (4 283 000 tonnes à 1,55 g/t Au)
Présumées : 77 000 oz (1 140 000 tonnes à 2,09 g/t Au)

Les ressources minérales souterraines à une teneur de coupure de 1,70 g/t Au sont les suivantes :

Indiquées : 396 000 oz (4 420 000 tonnes à 2,79 g/t Au)
Présumées : 393 000 oz (5 185 000 tonnes à 2,36 g/t Au)

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs reliés aux activités d'Explor ou à son secteur d'activité. Ces énoncés prospectifs sont basés sur les activités, des estimations, prévisions et projections. Ils ne sont pas une garantie de la performance future et comprennent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à prédire et peuvent être hors du contrôle d'Explor. Un nombre important de facteurs peuvent faire en sorte que les conséquences et résultats peuvent différer considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, y compris ceux présentés dans d'autres documents publics de la Société. De plus, ces énoncés se réfèrent à la date à laquelle ils ont été faits. Par conséquent, il ne faut pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Explor ne s'engage nullement à réviser ces énoncés prospectifs ni à publier une mise à jour pour tenir compte d'événements, de circonstances ou de faits postérieurs à la date du présent communiqué, qu'ils soient prévisibles ou non, à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Christian Dupont, président
Tél : 888-997-4630 ou 819-797-4630
Fax : 819-797-6050
Site Web : www.explorresources.com
Courriel: info@explorresources.com